

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
14 02 2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 février à dix huit heure, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
09 02 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12
Absents :
Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine M DAVID Franck , M DECOTE Yves, M FASSETT Gêrôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

EXCUSES : M THIEBAUD Pierre,

SECRETARE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 05 BUDGET PRIMITIF 2022

Préambule

Conformément au ROB approuvé le 20 décembre 2021, la construction budgétaire 2022 s'inscrit d'une part dans la continuité des actions menées par le syndicat dans le cadre de sa structuration engagée en 2020 pour gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations, et d'autre part dans le respect des orientations suivantes dans un contexte de crise sanitaire et de relance économique associée :

- Maîtrise des dépenses et optimisation des recettes dans le cadre d'une diversification des financements notamment auprès des partenaires intervenant dans le champ des milieux aquatiques et humides, et des propriétaires trouvant intérêt aux travaux,
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement contractualisé avec l'Agence de l'Eau RMC notamment concernant le bassin versant de la Loue,
- Poursuite de l'assistance aux communes et territoires pour la gestion des cours d'eau, en concertation avec les EPCI membres,
- Assurer la sécurité juridique des responsabilités assumées par le SMDL en qualité de gestionnaire des digues,

Ainsi, à l'appui du résultat global excédentaire de 2021, de l'affectation des résultats proposés, en tenant compte des restes à réaliser en dépense et en recette d'investissement, et sur la base des montants actualisés du PPI 2020-2024 :

Il est proposé, comme en 2021, de construire le budget prévisionnel 2022 **en inscrivant la totalité des dépenses et recettes prévisionnelles du PPI pour la période à venir 2022-2024**. Ce montage rend la soutenabilité budgétaire du PPI plus lisible et montre la mobilisation des excédents générés par les exercices antérieurs.

Le BP 2022 est construit avec :

- La mobilisation des excédents de la section de fonctionnement pour soutenir l'investissement,
- Des cotisations stables,
- Des financements mobilisés (Agence de l'Eau, Fonds Barnier, Région BFC, FCTVA ...),
- Sans recours à l'emprunt.

Fonctionnement :

En fonctionnement les charges sont dimensionnées afin d'assurer d'une part les interventions pour la bonne gestion des cours d'eau (accompagnement des collectivités, travaux d'entretien relevant de l'intérêt général, travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles menaçant la sécurité publique...), et d'autre part l'entretien du réseau de digues et la réalisation des réparations correspondantes (terrier, géométrie, chemins latéraux ou traversant). A cet effet, le syndicat s'appuie sur l'ingénierie interne (charge de personnel) et sur des moyens externalisés : cellule d'entretien des rivières et des espaces naturels sensibles (CDEREN) du Département du Jura mise à disposition et mobilisation d'entreprises dans le cadre d'un marché de travaux (accord cadre).

Le volume prévisionnel annuel de prestations de la CDEREN fait par ailleurs l'objet d'un système de déduction sur l'appel à cotisation pour le Département du Jura (art. 6 de la convention de mise à disposition des digues départementales du 20 février 2020), et a ainsi une traduction budgétaire en dépenses (entretien des terrains) et recettes (participation CD39).

Le BP 2022 prévoit un besoin supplémentaire exceptionnel pour les études réglementaires à réaliser sur les ouvrages (études de dangers) auquel est associée une recette exceptionnelle (Fonds Barnier).

Les études de dangers sont des documents techniques à joindre à la procédure de « régularisation en système d'endiguement » imposée par la réglementation permettant une exonération de responsabilité pour « les dommages que l'ouvrage n'a pas permis de prévenir ».

Le BP 2022 intègre également la capacité de mobiliser une enveloppe de dépenses imprévues pour palier à des interventions d'urgence exceptionnelles sur les ouvrages.

Investissement :

La section investissement du BP 2022 couvre principalement la réalisation des opérations restantes prévues au PPI sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, pour un montant total 3,29 M€ dépenses (études et travaux).

Ainsi sont inscrites **la totalité des dépenses et recettes prévisionnelles du PPI pour la période à venir 2022-2024**. Ce montage rend la soutenabilité budgétaire du PPI plus lisible et montre la mobilisation des excédents générés par les exercices antérieurs.

Par ailleurs, ce montage est particulièrement adapté avec les modalités de financement de ces opérations qui s'étalent sur plusieurs années tant sur les dépenses que sur les recettes (démarrage des travaux été « année n », paiement des dernières factures printemps « année n+1 », acompte subvention automne « année n », solde subvention été « année n+1 »).

En investissement, pour 2022 le niveau d'engagement prévisionnel des opérations du PPI est de 750 000 €.

Selon la construction proposée (pluriannuel en investissement), les inscriptions budgétaires en investissement se réduisent d'année en année selon la réalisation des opérations programmées au PPI.

Le programme d'investissement est ainsi en totalité autofinancé.

SMOL - BP 2022 - PP 2022 - 2024		
	F	I
Résultats 2021	1 022 750	- 186 296
FONCTIONNEMENT		
D	Charges à caractère général	793 400
	Charges de personnel	233 600
	Charges de gestion courante	26 200
	Charges financières	250
	Dépenses imprévues	78 967
	Amortissements	74 250
	Reprise du déficit de fonctionnement N-1	
	Virement à la section d'investissement	897 153
	Total Dépenses de Fonctionnement	2 103 820
	R	Participations EPCI
Participation Département		300 000
Participation Agence de l'Eau		
Participation Etat		275 750
Produits exceptionnels		10 625
Amortissements subventions		37 495
Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1		1 022 750
Total Recettes de Fonctionnement	2 103 820	
Détermination du résultat de fonctionnement		0
INVESTISSEMENT (ITC)		
D	PPR	3 297 709
	RAR 2021	138 870
	Foncier	5 000
	Équipements	43 678
	Participation travaux Clauge	12 000
	Dépenses imprévues	0
	Opérations patrimoniales	11 000
	Amortissements subventions	37 495
	Reprise du déficit d'investissement N-1	186 296
	Total Dépenses d'investissement	3 732 048
R	Subventions PPR	2 176 461
	RAR 2021	965 556
	Emprunt	0
	ICTVA	7 628
	Opérations patrimoniales	11 000
	Amortissements	74 250
	Reprise de l'excédent d'investissement N-1	0
Virement de la section de fonctionnement	897 153	
Total Recettes d'investissement	3 732 048	
Détermination du résultat d'investissement		0
Résultat global (auto-financement)		0
DETAIL		
Charges à caractère général :		
Achat études (ouvrages)	490 000	
Achat prestations (travaux acc cadre)	345 000	
Entretien terrains (digues et rivères)	25 000	
Frais fonctionnement	33 400	
	793 400	

Voir document complet en annexe.

Délibéré

Monsieur le Président, présente au Comité syndical sa proposition de budget pour l'année 2022, lequel peut se résumer comme suit :

	Montant	Reste à réaliser	Total
Fonctionnement dépenses	2 103 822,13	/	2 103 822,13
Fonctionnement recettes	2 103 822,13	/	2 103 822,13
Investissement dépenses	3 732 050,98	138 870,10	3 732 050,98
Investissement recettes	3 732 050,98	565 556,41	3 732 050,98

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de budget pour l'année 2022.

Pour extrait conforme,
A Dole, le 14 février 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Etienne CORDIER

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le 14/02/2022



ID : 039-200008365-20220214-D22_05-DE



N°	Nom	Prénom	Date de naissance
1	MARTIN	JEAN	15/03/1985
2	DUBOIS	MARIE	22/07/1990
3	LEROY	PIERRE	08/11/1978

Page 1 of 1

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.